

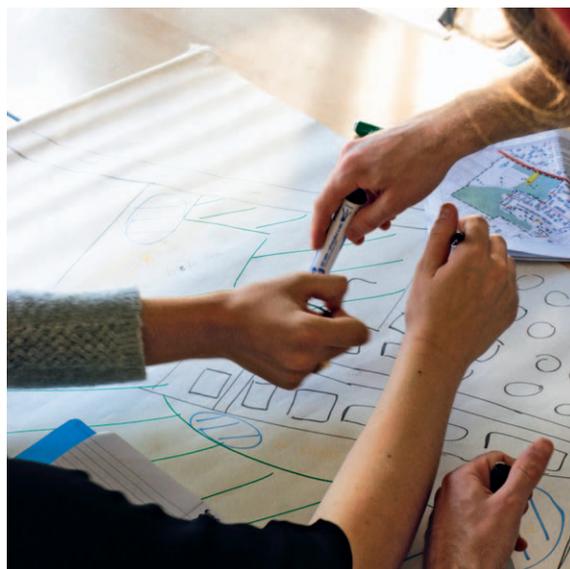
## Séminaire CAUE 17

# Un Plan d'urbanisme intercommunal pour un projet de territoire partagé

Le 25 octobre dernier, à Brouage, le CAUE 17 a proposé un séminaire sur les PLUI qui a rassemblé une centaine de personnes.

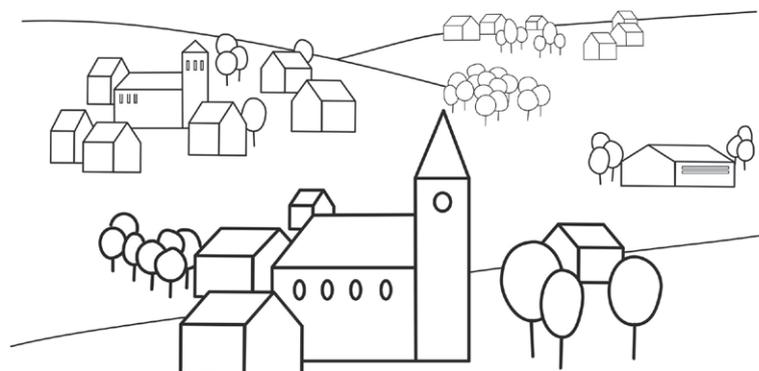
L'enquête annuelle du Club PLUI (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal) menée en juin 2018 au niveau national constatait que 585 Établissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI), représentant 18 500 communes, étaient compétents en matière de PLU. Seulement 40 % des EPCI ayant répondu à l'enquête sont engagés dans une procédure PLUI. Pourtant, un nouveau calendrier incitatif prévoyait que les collectivités qui débuteraient l'élaboration d'un PLUI avant la fin de l'année 2015 bénéficieraient du report des échéances concernant la mise en compatibilité de leurs PLU. Notamment l'obligation d'intégrer les exigences de la loi « Grenelle II » avant le 31 décembre 2016 et la transformation des POS en PLU avant mars 2017. Ce qui n'a pas empêché de nombreuses réticences, notamment en Charente-Maritime.

Comment mettre en œuvre ces nouveaux PLUI en privilégiant les intérêts supérieurs des territoires et sans méconnaître les vœux de chacune des communes qui les composent ? Avec quels moyens ? Au moment où les nouvelles intercommunalités issues de la réforme territoriale s'interrogent et s'organisent, le séminaire a apporté des éléments de réponse.



Durant la première partie du séminaire, Isabelle Schaller, directrice adjointe de la DDTM 17, a dressé un état des lieux des démarches de PLUI et du rôle de l'État dans leur élaboration. Philippe Schmit, secrétaire General de l'Assemblée des Communauté de France, a lui insisté sur le fait que les PLUI sont des projets politique et des stratégies de territoire complexes mais néanmoins adaptés à la ruralité.

La suite de cette journée était consacrée à l'analyse de plusieurs cas concrets : Catherine Le Calvé, de l'agence de développement et d'urbanisme de la Communauté urbaine de Bordeaux, a expliqué la procédure d'élaboration de leur PLUI. Elle a insisté sur la complexité de sa mise en œuvre et précisé la nécessité d'une culture commune. Antoine Grau, Vice-Président de la CDA de La Rochelle, et Bernard Habbouche, directeur des Étude Urbaine, ont



parlé de la démarche de PLUI sur l'agglomération rochelaise qui rassemble 28 communes et 162 800 habitants. Il doit être approuvé en 2019.

Jean Gorioux, président de la Communauté de Communes Aunis sud, et Annabelle Gaudin, responsable du service urbanisme, ont pu décrire cette démarche de PLUI sur un territoire plus rural.

Enfin Pierre Chevillon, Vice-président de la CDA Rochefort-Océan, et Carole Gauyacq, chargée d'étude planification et aménagement, ont expliqué la conduite, en parallèle, des démarches PLU et SCOT dans leur agglomération.

➤ Les actes et les vidéos du séminaire seront disponibles sur notre site [www.caue17.fr](http://www.caue17.fr).